



CAMILLE
AVOCATS

AFF. [REDACTED]
DOS N° : 250076 - RE/NC

**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE FOIX**

**CAHIER DES
CONDITIONS DE VENTE**

SAISIE IMMOBILIERE

**Article R 322-10
du Code des procédures
civiles d'exécution**

À LA REQUÊTE DE :

La Société **CEGC - COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, S.A au capital de 262.391.274 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 382 506 079, dont le siège social est 59 Avenue Pierre Mendès-France, 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Créancier poursuivant

Ayant pour Avocat le **Cabinet CAMILLE ET ASSOCIES**, Société Civile Professionnelle d'Avocats inscrite au Barreau de Toulouse, dont le siège social est 42 Rue des Filatiers 31000 TOULOUSE, représentée par **Maître Emmanuelle REY-SALÊTES**, Avocat Associé,

Et élisant domicile au **Cabinet de la SCP INTER-BARREAU DEGIOANNI, PONTACQ, GUY-FAVIER (SCPI DPG)**, inscrite au Barreau de l'Ariège, dont le siège social est 7 Rue Chapeliers, 09000 FOIX, représentée par **Maître Anne PONTACQ**, Avocat Associé, laquelle se constitue sur les présentes et leurs suites, et au Cabinet de laquelle pourront être notifiées toutes offres et significations relatives à la présente saisie.

CONTRE :

1) Monsieur [REDACTED] nationalité française, [REDACTED]

2) Madame [REDACTED]

Débiteurs saisis

PROCÉDURE

En vertu :

- ↳ D'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO en date du 20 Décembre 2018, signifié à Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] le 17 Janvier 2019, définitif suivant certificat de non appel délivré par la Cour d'Appel de BASTIA le 11 Mars 2019, ayant condamné solidairement Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] épouse [REDACTED] à payer à la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS la somme de 133.253,23 € outre intérêts au taux légal à compter du 7 Juin 2018, la somme de 500 € au titre de l'article 700 ainsi qu'aux dépens.
- ↳ D'une hypothèque judiciaire publiée et enregistrée auprès du Service de la Publicité Foncière de FOIX le 24 Janvier 2020 Vol 2020V N° 149, à effet jusqu'au 24 Janvier 2030.
- ↳ D'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE en date du 7 Janvier 2021, signifié à Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] le 20 Janvier 2021, définitif suivant certificat de non appel délivré par la Cour d'Appel de TOULOUSE le 5 Mars 2021, ayant condamné solidairement Monsieur [REDACTED] à payer à la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS la somme de 7.410,54 € outre intérêts au taux légal à compter du 19 Octobre 2019 avec anatocisme, la somme de 19.066,44 € outre intérêts au taux légal à compter du 19 Octobre 2019 avec anatocisme, la somme de 1.000 € au titre de l'article 700 ainsi qu'aux dépens.
- ↳ D'une hypothèque judiciaire provisoire publiée et enregistrée auprès du Service de la Publicité Foncière de FOIX le 23 Décembre 2019 Vol 2019V N° 2120 convertie en définitive le 18 Mars 2021, Vol 2021V N° 506, à effet jusqu'au 18 Mars 2031

✉ D'un commandement de payer valant saisie délivré le 25 Avril 2025, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de FOIX le 13 Juin 2025 Vol 2025S N° 16

DECOMPTE DES SOMMES DUES

PROVISOIREMENT ARRETE AU 9 AVRIL 2025

I - Au titre du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO en date du 20 Décembre 2018 :

-Principal	133.253,23 €
-Intérêts au taux légal à compter du 07.06.2018 jusqu'au 09.04.2025	17.226,66 €
-Intérêts au taux légal à compter du 10.04.2025 jusqu'au jour du règlement définitif	mémoire
-Article 700	500,00 €
-Frais de justice	1.429,00 €
-Frais à exposer	mémoire

Soit un total de	152.408,89 €

II - Au titre du jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE en date du 7 Janvier 2021:

1-Principal	7.410,54 €
-Intérêts au taux légal à compter du 19.10.2019 jusqu'au 09.04.2025	908,41 €
-Intérêts au taux légal à compter du 10.04.2025 jusqu'au jour du règlement définitif	mémoire
2-Principal	19.066,44 €
-Intérêts au taux légal à compter du 19.10.2019 jusqu'au 09.04.2025	2.337,23 €
-Intérêts au taux légal à compter du 10.04.2025 jusqu'au jour du règlement définitif	mémoire
-Article 700	1.000,00 €
-Frais de justice	751,52 €
-Frais à exposer	mémoire

Soit un total de	31.474,14 €

SOIT UN TOTAL GENERAL (I + II) 183.883,03 €
SAUF MEMOIRE

ACTES POSTERIEURS A LA DELIVRANCE DU COMMANDEMENT

La sommation aux débiteurs saisis de prendre connaissance du cahier des conditions de vente, avec assignation pour l'audience d'orientation fixée au **Mardi 14 Octobre 2025 à 14 h 00** a été signifiée le 28 juillet 2025 par exploit de la SCP Jacques Edouard CATTANEO – Philippe de CASTELLI, Commissaires de Justice Associés, 36 Cours Napoléon, 20179 AJACCIO.

La dénoncé aux créanciers inscrits du commandement de payer valant saisie avec assignation pour l'audience d'orientation du **Mardi 14 Octobre 2025 à 14 h 00** a été signifiée :

1. **au TRESOR PUBLIC**, Administration, PRS Haute-Garonne,
Suivant exploit de l'Etude d'Huissiers IACONO DI CACITO – MARTY - BELARGE, Commissaires de Justice Associés, y demeurant 22 rue Croix-Baragnon, 31000 TOULOUSE en date du 28 Juillet 2025

2. **au TRESOR PUBLIC**, Administration, Trésorerie VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS,
Suivant exploit de l'Etude d'Huissiers IACONO DI CACITO – MARTY - BELARGE, Commissaires
de Justice Associés, y demeurant 22 rue Croix-Baragnon, 31000 TOULOUSE en date du 29
Juillet 2025
3. **au TRESOR PUBLIC**, Administration, Service des Impôts des Particuliers de TOULOUSE
RANGUEIL,
Suivant exploit de l'Etude d'Huissiers IACONO DI CACITO – MARTY - BELARGE, Commissaires
de Justice Associés, y demeurant 22 rue Croix-Baragnon, 31000 TOULOUSE en date du 28
Juillet 2025
4. **au TRESOR PUBLIC**, Administration, PRS Ariège,
Suivant exploit de l'Etude d'Huissiers IACONO DI CACITO – MARTY - BELARGE, Commissaires
de Justice Associés, y demeurant 22 rue Croix-Baragnon, 31000 TOULOUSE en date du 28
Juillet 2025

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE SAISI

Un bien immobilier soumis au régime de la copropriété situé à SAINT JEAN DE VERGES (Ariège), 1 B
Impasse de la Caussadette, cadastré sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieu-dit ou Voie	Contenance
A	8	1 Route des Hameaux	01 a 90 ca
A	1559	La Caussadette	59 ca

Et portant sur **le lot numéro DEUX (2)** :

Au rez-de-chaussée, un logement à usage actuel de stockage comprenant une entrée cuisine, un couloir desservant une pièce à vivre, une chambre borgne, une salle de bain, une chambre par laquelle on accède à un WC ainsi qu'au jardin.

Et les 154/1.000èmes de la propriété des parties communes.

La présente désignation a été établie suivant procès-verbal descriptif de Maître Bertrand BELARGE, représentant la SCP IACONO DI CACITO-MARTY-BELARGE, Commissaires de Justice à TOULOUSE, en date du 12 Juin 2025, ci-après annexé.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Les parties saisies sont devenues propriétaires desdits biens suivant acte notarié passé en l'Etude de Maître CLARY, Notaire à TOULOUSE, le 14 Décembre 2004, publié le 3 Janvier 2005 Vol 2005P N° 46.

RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ :

Cet immeuble a fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître Yann FIEUZET, Notaire à VARILHES, le 13 Mai 2008, publié au Service de la Publicité Foncière de FOIX le 19 Juin 2008, Vol 2008P N° 4249.

SERVITUDES

Il a été constitué, aux termes de l'acte notarié d'achat joint au présent, passé en l'Etude de Maître CLARY, Notaire à TOULOUSE, le 14 Décembre 2004, publié le 3 Janvier 2005 Vol 2005P N° 46, dans sa disposition n°2, une servitude de passage sur la parcelle cadastrée A N° 1559 au profit de la parcelle A N°1558.

Aux termes du même acte, il a été rappelé une constitution de servitude de passage au profit de la parcelle A N° 1559 sur les parcelles Section A N° 7 et 1557 suivant acte notarié, passé en l'Etude de Maître CLARY, Notaire à TOULOUSE, le 14 Décembre 2004, publié le 21 Décembre 2004, Vol 2004P N° 9906, joint au présent.

BAUX

NEANT

MISE À PRIX

5.000 € (CINQ MILLE EUROS)

Pièces jointes :

- ↳ Commandement de payer valant saisie en date du 25 Avril 2025
- ↳ Etats hypothécaires sur formalité,
- ↳ Acte d'achat contenant modalités de constitution de servitude cadastrée (A N° 1559 au profit de la parcelle A N°1558)
- ↳ Acte notarié contenant constitution de servitude (A N° 7 et 1557 au profit de la parcelle A N° 1559),
- ↳ Règlement de copropriété,
- ↳ Assignation aux débiteurs saisis en date du 28 Juillet 2025
- ↳ Relevé de propriété,
- ↳ Procès-verbal descriptif de Me BELARGE – SCP IACONO DI CACITO-MARTY-BELARGE en date du 12 Juin 2025
- ↳ Diagnostics Immobiliers en date du 12.06.2025 réalisés par la Société J3 EXPERTISES.

FOIX, le 31 juillet 2025

Société Civile Professionnelle INTER-BARREAUX
Régis DEGIOANNI - Anne PONTACQ - Quentin GUY-FAVIER
7, rue des Chapeliers **BP 70006-09000 FOIX**
8, rue des 36 Ponts **31400 TOULOUSE**
Tél. 05 61 65 17 15 - contact@dpg-avocats.fr

